

Détails du contrat

Couverture complémentaire casco

1. Indemnité de valeur à neuf

En complément à l'article K7 des conditions contractuelles, le prix d'achat payé sera versé en cas de dommage total survenu durant les 2 premières années suivant la première mise en circulation du véhicule assuré.

Ceci pour autant que l'assuré commande une nouvelle voiture de tourisme ou de livraison de la marque Ford auprès d'un concessionnaire Ford dans le domaine de la validité territoriale selon l'article A1 des conditions contractuelles. La commande ferme du nouveau véhicule doit intervenir dans les 6 mois qui suivent la survenance du dommage total.

Dans le cas où le prix du nouveau véhicule, de même modèle, serait plus élevé, les frais supplémentaires jusqu'au maximum de 2% du prix d'achat payé seront indemnisés

2. Véhicule de remplacement

Pour la durée de la réparation du véhicule suite à un sinistre casco assuré, un véhicule de remplacement de la même catégorie sera mis à disposition pour un maximum de 5 jours. En cas de dommage total ou de vol, un véhicule de remplacement de la même catégorie sera mis à disposition pour un maximum de 10 jours.

Les prétentions à un véhicule de remplacement ne sont dues que si la réparation est effectuée auprès d'un réparateur Ford agréé dans le domaine de validité territoriale selon l'article A1 des conditions contractuelles et si de telles prestations ne sont pas couvertes par Ford Assistance.

3. En cas de sinistre

Veillez vous adresser à votre concessionnaire Ford ou à notre service clientèle au No **0800 801 400** ou par e-mail: ford.assurance-auto@baloise.ch.

Couverture complémentaire casco collision

La franchise convenue au contrat dans l'assurance casco collision est réduite de CHF 500.-- si la réparation est effectuée auprès d'un réparateur agréé Ford dans le domaine de validité territoriale selon l'article A1 des conditions contractuelles.

Gratuité de l'assurance casco collision

L'assurance casco collision vous est offerte pour une période de 365 jours au début du contrat. Après expiration de ce délai, vous recevrez un nouveau contrat d'assurance avec un décompte de prime.

Les prestations, franchises et primes sont en francs suisses (CHF).